OEA/Ser.W

CIDI/doc.299/20

 15 octobre 2020

 Original: espagnol

PROJET DE RÉSOLUTION

LES DÉFIS POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS LES AMÉRIQUES FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19 DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION DU GUATEMALA 2019

(Convenu à la réunion tenue le 15 octobre 2020)

L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

 EXPRIMANT sa solidarité et ses condoléances aux habitants des Amériques qui subissent les conséquences néfastes de la pandémie de COVID-19, en particulier à ceux qui ont contracté la maladie, à ceux dont les moyens de subsistance ont été affectés par la crise, ainsi qu'à ceux qui ont subi la perte de membres de leur famille;

 EXPRIMANT ÉGALEMENT sa reconnaissance et son soutien sincères pour le dévouement, les efforts et les sacrifices, au-delà de l'appel du devoir, des professionnels de la santé, des travailleurs de la santé et des autres travailleurs de première ligne concernés dans leur réponse à la pandémie de COVID-1;

 PROFONDEMENT PRÉOCCUPÉE par l'impact socio-économique de la pandémie de COVID-19, qui menace la sécurité alimentaire et nutritionnelle des pays des Amériques, y compris son impact disproportionné sur les femmes et les filles et leur accès aux soins de santé, à l'éducation, aux services publics de base et aux services sociaux et financiers, et qui aggrave les inégalités existantes ainsi que la pauvreté, la pauvreté absolue, la malnutrition et la faim, en particulier chez les plus vulnérables;

 CONSIDÉRANT que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) prévoit qu'un nombre encore plus important de personnes dans la région vont tomber dans la pauvreté, que le nombre de personnes touchées par la COVID-19 va augmenter et que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue pourrait augmenter, ce qui annulerait les progrès réalisés au cours des dix dernières années en termes de croissance économique et de développement durable, de lutte contre l'insécurité et l'inégalité alimentaires et d'accès à l'éducation et à la santé, entre autres, et consciente par ailleurs que le Rapport mondial sur les crises alimentaires de 2020 estime que l'insécurité alimentaire aiguë et la crise alimentaire ont touché plus de 18,5 millions de personnes dans les Amériques, et que le Programme alimentaire mondial (PAM) a averti qu'en raison des effets de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire dans le monde pourrait doubler si aucune mesure n'est prise;

 RECONNAISSANT que la région a été caractérisée comme étant la plus inégale du monde, où l'incidence de la pauvreté et de la pauvreté absolue est la plus élevée chez les femmes, les personnes âgées, les jeunes et les enfants, ainsi que chez toutes les personnes vivant dans des situations de vulnérabilité et dans des communautés marginalisées, tant rurales qu'urbaines dont la situation de vulnérabilité est exacerbée par la pandémie de COVID-19 et ses effets multidimensionnels et sans précédent, notamment la grave perturbation des sociétés, des économies, du marché du travail, du commerce mondial et de l'éducation, et son impact dévastateur sur les moyens de subsistance et le bien-être des populations;

 PROFONDEMENT PRÉOCCUPÉE par le fait que, bien que les femmes rurales représentent un pourcentage élevé de l'agriculture et de la production alimentaire dans la région et jouent un rôle important pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, elles continuent à vivre dans des conditions d'inégalité sociale et économique, avec des difficultés d'accès aux titres fonciers, au crédit et à l'assistance technique;

 TENANT COMPTE des engagements respectifs pris par les États membres dans les instruments internationaux et interaméricains pertinents auxquels ils sont parties, tels que le Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels (Protocole de San Salvador), la Charte sociale des Amériques et son Plan d'action, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies ainsi que les mécanismes et autres instances existants dans le système interaméricain, tels que le Groupe de travail chargé d'analyser les rapports nationaux évoqués dans le Protocole de San Salvador et le Bureau du Rapporteur pour les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui, grâce à l'élaboration d'indicateurs de progrès, de rapports et d'autres activités, fournissent des outils aux États sur la voie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;

 RAPPELANT les engagements découlant des mandats des Sommets des Amériques en vue de renforcer le secteur agroalimentaire d'une manière durable, intégrale, inclusive et compétitive qui contribue à atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à combattre la malnutrition, et en particulier la sous-alimentation chronique, et à promouvoir des politiques nutritionnelles fondées sur la science et culturellement appropriées pour nos peuples;

 RÉAFFIRMANT le soutien à la coopération technique internationale en matière d'agriculture par l'intermédiaire de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), ainsi que la détermination à compléter nos efforts en matière de renforcement des capacités, d'innovation, d'inclusion et de durabilité dans les secteurs agricole et alimentaire dans le continent tout entier

 RÉITÉRANT l'importance de l'agriculture familiale, en particulier pour les femmes et les jeunes des zones rurales, dans les pays en développement, afin d'atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de réduire la pauvreté et d'atténuer les effets de la pandémie sur l'alimentation et l'agriculture;

 RECONNAISSANT que la situation géographique et les conditions climatiques de certains pays, notamment leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, la superficie limitée des terres arables et l’insuffisance dans l’approvisionnement en eau naturelle, entre autres, nuisent à toute augmentation significative de la production agricole et à l'étendue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier dans les petits États insulaires et les États côtiers en développement de faible altitude. Cette situation peut être améliorée par des mesures qui introduisent des technologies agricoles nouvelles et émergentes, notamment une agriculture respectueuse du climat, avec un soutien au développement des capacités pour les réformes et les politiques nationales, ce qui nécessite un soutien technique et financier des institutions financières et de développement internationales, le cas échéant;

 TENANT COMPTE de la nécessité urgente d'accélérer l'action à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes dans le but ultime de réaliser la vision et les objectifs du Programme 2030, en particulier l’objectif de développement durable 2, « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable », qui considère que la faim et la malnutrition représentent des obstacles majeurs au développement durable et que les gouvernements peuvent concevoir des politiques publiques pour consolider les mesures, les stratégies et les politiques visant à éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition et à atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle en priorité, et pour remplir l'engagement de ne laisser personne de côté et d'atteindre d’abord les plus défavorisés;

 TENANT COMPTE ÉGALEMENT du fait que, bien que le monde soit dans la seconde moitié de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), les pays sont encore confrontés à des défis majeurs pour atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier dans le contexte des effets de la pandémie;

 RECONNAISSANT EN OUTRE que, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'adoption de mesures de protection sociale est essentielle pour relever le double défi de l'atténuation de l'impact économique immédiat de la pandémie et du rétablissement des moyens de subsistance des populations, en particulier des plus vulnérables, et que, grâce à des partenariats publics-privés et au secteur privé, des secours pourraient être apportés à un grand nombre de personnes dont la sécurité alimentaire et nutritionnelle est menacée;

 RAPPELANT que dans la Déclaration interaméricaine des priorités en matière de développement social : « Éliminer la pauvreté multidimensionnelle et combler les écarts d’équité sociale : Vers un programme interaméricain de développement social » et dans la feuille de route que constitue le Plan d'action du Guatemala 2019, « Éliminer la pauvreté multidimensionnelle et combler les écarts d’équité sociale : Vers un programme interaméricain de développement social », les ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social des Amériques ont reconnu la valeur des programmes de protection sociale pour l'éradication de la faim et de la malnutrition des enfants dans les Amériques et l'engagement à continuer d'appuyer ces efforts par la coopération interaméricaine et le renforcement institutionnel des organismes gouvernementaux, des organisations de la société civile et des autres acteurs sociaux responsables de la mise en œuvre de ces programmes;

 CONSIDÉRANT les récentes initiatives régionales et sous-régionales, qui traitent des problèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de développement inclusif et de ceux liés à la lutte contre la pandémie de COVID-19, pour renforcer la résilience de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par des mécanismes de protection sociale ; le fonctionnement ininterrompu de la chaîne de valeur, de la production et de l'accès à la nourriture par la population grâce à un commerce international transparent, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; et la promotion de systèmes agroalimentaires durables dans la région qui répondent aux besoins de la population, protègent l'environnement et respectent les habitudes et les cultures alimentaires du continent;

 RECONNAISSANT les travaux des États membres en matière de sécurité sanitaire des aliments fondés sur des preuves scientifiques pour protéger et préserver la santé de toutes les personnes tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de consommation de produits agricoles, et reconnaissant qu’il importe de saluer le service essentiel des travailleurs dans l'agriculture et les chaînes d'approvisionnement alimentaire, et de les aider à poursuivre leur travail essentiel en toute sécurité;

 RAPPELANT que le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), lors de sa réunion du 26 novembre 2019 sur le thème « La malnutrition infantile dans les Amériques », a partagé des politiques, des programmes et des initiatives publiques visant à réduire la malnutrition, en particulier la sous-alimentation chronique dans différents contextes de la région, en examinant les principaux défis auxquels sont confrontés les pays et les institutions, en identifiant des lignes de coopération régionale et internationale pour faciliter la transmission des connaissances, des enseignements tirés et des meilleures pratiques, ainsi que des politiques réussies;

 RECONNAISSANT les efforts déployés à ce jour par les États membres pour faire face à la situation d'urgence engendrée par la COVID-19 et pour répondre aux besoins les plus urgents en matière d’alimentation et de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en situation de vulnérabilité et convaincue que la pandémie de COVID-19 offre une opportunité pour les États membres, la société civile, le secteur privé, les universités et les autres acteurs sociaux de collaborer sur les politiques, plans et programmes d'assistance et de protection sociale, sur l'éradication de la faim et de la sous-alimentation chronique afin de mieux préparer nos sociétés à faire face aux crises futures, et d'atteindre les objectifs fixés dans la présente résolution;

 NOTANT que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont déclaré conjointement qu'à ce jour, il n'existe aucune preuve scientifique que le virus qui cause la COVID-19 peut être transmis par les aliments ou leurs emballages et qu'il est très peu probable que des personnes puissent contracter la COVID-19 par les aliments ou leurs emballages;

 TENANT COMPTE que, dans de nombreux États membres de l'OEA, en particulier en Amérique centrale et dans les Caraïbes, avant même la pandémie de COVID-19, la production agricole était déjà affectée par les catastrophes naturelles et le changement climatique[[1]](#footnote-1)/, ce qui réduisait la sécurité alimentaire et nutritionnelle, augmentait le chômage et la pauvreté, et entraînait le déplacement de personnes ; et que la COVID-19 a aggravé leur situation;

 PRENANT EN COMPTE l'importance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (MPME), en particulier des petites et moyennes exploitations familiales, pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement économique,

DÉCIDE :

 1. De demander au Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité (SADyE), en collaboration avec le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), en utilisant le Réseau interaméricain de protection sociale (RIPSO), de promouvoir la coopération pour renforcer les institutions nationales de développement social, en collaboration avec les organisations internationales, les experts en matière de croissance, de développement et de prospérité, les organisations de la société civile, le secteur privé et le monde universitaire qui sont chargés de la lutte contre la pauvreté, de la réduction des inégalités par une approche globale, de l'élargissement de la protection sociale et des programmes sociaux pour l'éradication de la faim et de la malnutrition, de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, par des actions visant le dialogue, le renforcement des capacités et l'échange de connaissances et d'enseignements, ainsi que l'assistance technique et le suivi des indicateurs relatifs à ces questions.

 2. D’encourager les États membres à participer activement aux trois groupes de travail prévus dans le Plan d'action du Guatemala 2019 et aux activités organisées par le SADyE pour la mise en œuvre du Plan d'action du Guatemala 2019, en donnant la priorité dans les programmes des groupes de travail aux questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de réduction de la pauvreté et des inégalités, entre autres.

 3. D’encourager les États membres à maintenir les chaînes de valeur ouvertes et connectées afin que les marchés internationaux puissent rester fonctionnels, en soutenant la circulation des produits et des intrants agricoles, qui jouent un rôle clé dans la prévention des pénuries alimentaires et donc dans la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau mondial, et veiller à ce que les mesures d'urgence relatives aux produits agricoles et agroalimentaires conçues pour répondre à la COVID-19 soient spécifiques, proportionnées, transparentes et temporaires, et ne créent pas d'obstacles inutiles au commerce ou ne perturbent pas les chaînes d'approvisionnement pour les produits agricoles et agroalimentaires. Nous sommes résolus à limiter toute mesure restrictive injustifiée sur les produits agricoles ou l'approvisionnement alimentaire.

 4. D’inviter les États membres, les observateurs permanents et les autres bailleurs à contribuer au Fonds pour la mise en œuvre du Plan d'action du Guatemala 2019, dans la mesure de leurs capacités, dans le but d’assurer des ressources dans les plus brefs délais, pour le financement des activités de coopération et d'assistance technique à l'appui des efforts déployés par les États membres pour faire face aux graves conséquences de la faim et de la malnutrition dans les Amériques, aujourd'hui aggravées par la pandémie de COVID-19.

 5. D’encourager le Secrétariat général à soutenir les efforts des petits États insulaires et des États côtiers en développement de faible altitude, entre autres, pour obtenir une assistance technique et, le cas échéant, une aide financière des institutions financières internationales et des agences d’aide au développement, en combinaison avec des réformes et des politiques nationales, pour les technologies agricoles nouvelles et émergentes, y compris l'agriculture respectueuse du climat et le soutien au renforcement des capacités. En effet, leurs terres arables sont limitées, l'approvisionnement en eau est insuffisant dans certains pays et les petites et moyennes exploitations familiales, l'agriculture scolaire, l'agriculture de subsistance et l'agriculture pratiquée par les femmes et les jeunes dans les zones rurales sont importantes pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

 6. De demander au SADyE, agissant en coordination avec la Commission interaméricaine du développement social et en collaboration avec le SEDI et d'autres secrétariats concernés, de mettre en œuvre la présente résolution afin de faciliter et de renforcer le dialogue, la coopération, l'échange d'expériences, le renforcement des capacités et l'assistance technique en faveur des États membres dans le contexte sans précédent de la pandémie COVID-19.

 7. D’encourager le Secrétariat général, par l'intermédiaire du Secrétariat pour l'accès aux droits et à l'équité (SADyE) et en collaboration avec le SEDI et d'autres secrétariats concernés, et en coordination avec le Groupe de travail mixte sur les Sommets ainsi qu'avec l'Institut de recherche et de développement agricole des Caraïbes, le Programme alimentaire mondial des Nations Unies et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, entre autres, afin de développer et de renforcer les projets de coopération à l’échelle continentale pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 sur les questions abordées dans la présente résolution.

 8. De demander au Secrétariat général, par l'intermédiaire du SADyE et en collaboration avec le SEDI et les autres secrétariats concernés, d'élaborer et de présenter à une réunion mixte du Conseil interaméricain pour le développement intégré et du Conseil permanent un rapport de suivi sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés par les États membres, et de recommander des domaines d’intervention dans le cadre de la présente résolution.

NOTE DE BAS DE PAGE

1. … qu'ils ont soumis le 4 novembre 2019 aux Nations Unies une notification officielle de leur retrait de l’Accord de Paris. Le retrait prendra effet un an après la remise de la notification.

CIDRP03034F01

1. . Les États-Unis soulignent que les références au changement climatique et/ou à l’Accord de Paris s’entendent sans préjudice des positions prises par ce pays. Les États-Unis signalent… [↑](#footnote-ref-1)